CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE PARCELLES AGRICOLES

DEPARTEMENT du VAR
FILIERE : HORTICULTURE FLEURS COUPEES ET PLANTES EN POT

Information valable du 01/12/2023 au 31/01/2024

Conformément à la Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires du département du Var, ce bulletin permet d'identifier le niveau de pression des bioagresseurs pouvant induire une probabilité d'occurrence d'un traitement phytopharmaceutique dans la période précisée pour l'horticulture (fleurs coupées et plantes en pots suivies dans le cadre du bulletin de santé du végétal).

	Niveau de pression des bioagresseurs		
	Faible	Moyenne	Forte
Cultures⇩	**Bioagresseurs ⇩**		
Alstroemeria	puceron	thrips	
Gerbera	Oïdium, aleurode, acarien, cochenille, chenille, thrips du feuillage		
Rose	Oïdium, rouille, acarien, chenille, puceron	Thrips, cochenille	
Hortensia	oïdium, cicadelle,puceron		thrips du feuillage
Dahlia	tarsonème, puceron, thrips, cochenille	Oïdium, cicadelle	
Giroflée	Chenille, puceron, punaise		
Anémone	Oïdium, thrips, chenille	puceron	
Renoncule	Maladies telluriques, oïdium, noir, cicadelle, thrips, mineuse,	puceron	
Limonium	Oïdium,	Mildiou, puceron, thrips	cicadelle
Muflier	Thrips		
Lis	Mouche des rivages, puceron		
Célosie		Thrips	
Zinnia	cicadelle, chenille, mineuse, puceron, thrips		oïdium

Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.

A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des Bulletin de Santé des végétaux et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.
En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur ce site https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-bsv-r267.html

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

Chambre d'agriculture du Var
11 rue Pierre Clément
CS 40 203
83 006 DRAGUIGNAN Cedex
04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr
www.chambre-agriculture83.fr